

République Française  
Département CHER  
Commune d'ARGENVIERES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Absents** :: M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

**A été nommé secrétaire** : M. FOURMENTRAUX Yves

### 2025\_46 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles de La Charité-sur-Loire 2025-2026

Madame la Maire donne lecture du titre de recettes reçu le 24/11/25 de la commune de La Charité-sur-Loire qui a instauré, par délibération de son conseil municipal, une participation des communes de 1050 € pour les frais de fonctionnement de l'école des élèves scolarisés à La Charité-sur-Loire en 2025-2026 et résidant dans une commune extérieure.

La commune d'Argenvières compte 13 enfants inscrits à l'école de Sancergues pour l'année scolaire 2025-2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise** Madame La Maire à mandater au compte 62878 les frais de fonctionnement 2025 /2026 pour les écoles de LA Charité-sur-Loire pour un montant total de 13 650 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 8 Décembre 2025  
La Maire  
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance  
M. FOURMENTRAUX Yves